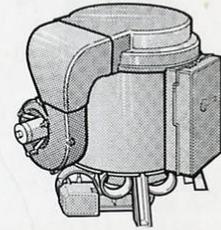




Trumatic
C 3402
C 6002



<p>D</p> <p>Gebrauchsanweisung Im Fahrzeug mitzuführen! Seite 1</p>	<p>S</p> <p>Bruks- och monteringsanvisningar på svenska kan rekquireras från tillverkaren Truma eller från Truma-Service i Sverige.</p>		<p>CZ SK</p> <p>Návod k použití a montáži ve svém jazyce obdržíte na požádání u firmy Truma nebo u jejího servisního zástupce ve vaší zemi.</p>
<p>GB</p> <p>Operating instructions To be kept in the vehicle! Page 4</p>		<p>E</p> <p>Instrucciones de uso ¡Ilévalas en el vehículo! Página 20</p>	
<p>F</p> <p>Mode d'emploi À garder dans le véhicule! Page 7</p>	<p>FIN</p> <p>Käyttö- ja asennusohjeita on saatavissa Truma-valmistajalta tai Truma-huollosta.</p>		<p>H</p> <p>A magyar nyelvű használati és szerelési utasítást a gyártónál a Truma cégnél vagy a Truma magyarországi képviselőténél lehet beszerezni.</p>
<p>I</p> <p>Istruzioni per l'uso Da tenere nel veicolo! Pagina 10</p>		<p>P</p> <p>Instruções de utilização e instruções de montagem podem ser solicitadas junto ao fabricante Truma ou da assistência técnica da Truma no seu país.</p>	
<p>NL</p> <p>Gebruiksaanwijzing Moet in uw voertuig meegenomen worden! Pagina 13</p>	<p>N</p> <p>Bruksanvisningen og monteringsveiledningen på ditt språk kan fås hos producenten Truma eller hos Truma-Service i ditt land.</p>		<p>PL</p> <p>Instrukcję obsługi i montażu w ojczystym języku mogą Państwo dostać u producenta (Truma) lub w serwisie Truma w swoim kraju.</p>
<p>DK</p> <p>Brugsanvisning Skal medbringes i køretøjet! Side 17</p>		<p>GR</p> <p>Τις οδηγίες χρήσης και τοποθέτησης στη μητρική σας γλώσσα μπορείτε να τις λάβετε από τον κατασκευαστή Truma ή από το σέρβις Truma στη χώρα σας.</p>	

Trumatic C 3402/C 6002

Chauffage à gaz
liquéfié avec
chauffe-eau intégré
pour camping-cars,
caravanes et bateaux

*Mère Loisir
30 Checy
ce, inter Marché*

Mode d'emploi

3886 97 77

Avant la mise en service, observer impérativement le mode d'emploi et les « instructions d'emploi importantes » ! Il incombe au détenteur du véhicule de veiller à ce que l'appareil puisse être conduit de façon conforme.

L'équipementier ou le détenteur du véhicule est tenu d'apposer la plaque autocollante jaune jointe à l'appareil et portant les avertissements en un endroit bien visible de chaque utilisateur (par ex. sur la porte de la penderie). Le cas échéant, réclamer la plaque auprès de Truma.

Attention : Avant la première utilisation, veiller impérativement à bien rincer l'ensemble de l'alimentation en eau avec une eau pure chauffée. Quand il est horsfonction, **vidanger impérativement le chauffe-eau si l'on prévoit des gelées ! Nous déclinons toute garantie pour dommages par gel !** De même, vidanger le chauffe-eau avant tous travaux de réparation ou de maintenance du véhicule (dans un atelier !), car hors courant, la soupape électrique de sûreté/vidange s'ouvre automatiquement !

Description du fonctionnement

Le chauffage Trumatic C travaille avec un brûleur assisté par une soufflante ; ceci garantit un parfait fonctionnement, même en marche.

En **service d'hiver**, l'appareil choisit automatiquement l'allure de brûleur nécessaire en fonction de la différence entre la température réglée et la température momentanée dans l'habitacle. Le type C 6002 travaille en trois étages de puissance (2000, 4000 et 6000 W), le type C 3402 en deux étages (2000 et 3400 W).

En **service d'été**, le chauffage de l'eau s'effectue à l'allure de brûleur minimale. Une fois que la température de l'eau atteint la température réglée,

de 40 ou 60°C, le brûleur et la lampe-témoin jaune s'éteignent.

Si on utilise seulement le circuit d'eau froide sans le chauffe-eau, ce dernier se remplit néanmoins d'eau.

Pour éviter des dégâts dus au gel, il faut vidanger l'eau en actionnant la soupape de sûreté/vidange, même si l'on n'a pas utilisé le chauffe-eau. Une possibilité est aussi le montage d'un robinet d'arrêt (résistant à l'eau chaude) en amont des raccordements d'eau chaude et froide.

En cas de raccordement à une alimentation en eau centralisée (eau de ville ou de campagne), il faut intercaler un réducteur de pression empêchant que la pression dans le chauffe-eau dépasse 2,8 bar.

Pièce de commande avec thermostat



- a = Bouton de réglage pour la température ambiante (éclairé par la lampe-témoin verte « marche »)
- b = Commutateur à curseur Chauffage + chauffe-eau (service d'hiver)
- Arrêt
- ☞ Chauffe-eau (service d'été)
- c = Commutateur à curseur pour la température de l'eau 60° ou 40°C (service d'été)
- d = Lampe-témoin rouge « panne »
- e = Lampe-témoin jaune « montée en température du chauffe-eau »

Mise en service

1. Vérifier si la cheminée est dégagée. Retirer impérativement un cache éventuel, sur un bateau, ouvrir la cheminée de pont.

2. Ouvrir le robinet de la bouteille de gaz et le robinet à fermeture rapide dans la conduite d'alimentation en gaz.

3. En cas d'exploitation estivale : Mettre l'interrupteur à coulisse (b) sur la position « Exploitation estivale », puis régler l'interrupteur à coulisse (c) sur la température d'eau souhaitée.

4. En cas d'exploitation hivernale : Mettre l'interrupteur à coulisse (b) sur la position « Exploitation hivernale », puis régler la température ambiante souhaitée au niveau du bouton tournant (a).

Remarque : Le chauffage Trumatic C est un chauffage à air chaud, qui permet, en outre, de produire de l'eau chaude. C'est pourquoi il est possible de sélectionner le **mode chauffage** aussi bien **avec** que **sans** la fonction **cubage d'eau**.

Lorsque le chauffe-eau est **plein**, l'eau non potable est automatiquement chauffée. La température de l'eau va dépendre de la puissance de chauffage délivrée.

Lorsque le chauffe-eau est **vide** et que la température ambiante est réglée à un niveau bas, nous vous recommandons de mettre l'interrupteur à coulisse de la température d'eau (c) sur la position 40°C. Vous éviterez ainsi un échauffement inutile du ballon d'eau chaude et vous empêcherez la mise en marche et l'arrêt trop fréquents du chauffage.

Arrêt

Placer le commutateur à curseur (b) au milieu.

Si l'on prévoit des gelées, vidanger impérativement le chauffe-eau !

En cas d'arrêt prolongé, fermer le robinet à fermeture rapide dans la conduite d'alimentation en gaz et fermer le robinet de la bouteille.

Lampe-témoin verte « marche » (sous le bouton de réglage)

L'appareil étant contacté, la lampe-témoin verte est allumée. Si la lampe-témoin ne s'allume pas, contrôler le commutateur (principal) prévu. Ce faisant, observer la notice du constructeur du véhicule.

Lampe-témoin rouge « panne »

En cas de défaut, la lampe-témoin rouge (d) s'allume en **permanence**. Les causes peuvent être par ex. un manque de gaz, un manque d'air de combustion, le grillage d'un fusible, etc. Le réarme mise en marche du système.

Un **clignotement** à raison d'env. 1 x par seconde est le signe d'une tension de service insuffisante.

Version spéciale avec
chauffage électrique
supplémentaire
230 V, 450 W

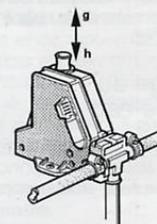


Placer le commutateur sur la pièce de commande en position « 1 ». La lampe-témoin signale que l'appareil est en service.

Si la commande s'effectue par des boutons du véhicule, voir le mode d'emploi du constructeur du véhicule.

Note : La température de l'eau ne peut pas être présélectionnée, elle est limitée automatiquement à environ 60°C ! Pour obtenir un réchauffage plus rapide du contenu du chauffe-eau, on peut le chauffer simultanément au gaz et à l'électricité.

Soupape de sûreté/ de vidange



- g = Bouton de commande « fermé »
- h = Bouton de commande « vider »

Note importante : La soupape de vidange est maintenue fermée par une bobine électrique. Pour ne pas soumettre la batterie à une charge inutile, il est recommandé d'ouvrir la soupape de vidange lorsque l'appareil n'est pas utilisé pendant un certain temps !

Notes sur la soupape de sécurité / de vidange électrique

A des températures de la soupape de sûreté/vidange inférieures à 2°C, l'eau contenue dans le chauffe-eau peut se vider d'elle-même quand l'appareil n'est pas en service (même en cas de panne) !

Pour éviter des pertes d'eau, contacter l'appareil avec le commutateur à curseur (b) sur la pièce de commande (service d'été ou d'hiver), et

refermer la soupape de sûreté /de vidange en **tirant** le bouton de commande **vers le haut** (position g).

Attention : Si le chauffage ne fonctionne pas, on ne peut refermer la soupape de sûreté/de vidange qu'à des températures supérieures à 8°C !

Remplissage du chauffe-eau

1. Fermer la soupape de sûreté/de vidange en tirant le bouton de commande **vers le haut** (position g).

Attention : A des températures voisines de 8°C et en dessous, contacter **d'abord** le chauffage ou le chauffe-eau, pour que la soupape ne se rouvre pas !

2. Contacter le courant pour la pompe à eau (interrupteur principal ou interrupteur de la pompe).

3. Ouvrir les robinets d'eau chaude de la cuisine et de la salle d'eau (placer un mitigeur thermostatique ou à levier unique sur « chaud ») Maintenir les robinets ouverts jusqu'à remplissage du chauffe-eau par déplacement de l'air, et écoulement d'eau par les robinets.

Vidange du chauffe-eau

1. Couper le courant à la pompe à eau (interrupteur principal ou interrupteur de la pompe).

2. Ouvrir les robinets d'eau chaude dans la cuisine et la salle d'eau.

3. Ouvrir la soupape électrique de sûreté/de vidange en **enfonçant** le bouton de commande (position h).

Maintenant, le chauffe-eau est vidangé directement à l'extérieur par la soupape de sûreté/de vidange. Vérifier que l'ensemble du contenu en eau se vide (12 litres).

Attention : La tubulure de vidange de la soupape électrique de sûreté/de vidange doit être toujours maintenue exempte d'impuretés (neige mouillée, glace, feuilles mortes, etc.).

Pas de recours en garantie pour des dommages par le gel !

Maintenance

Remarque : Le réservoir d'eau utilisé est en acier VA pour denrées alimentaires.

Pour le détartrage du chauffe-eau, utilisez du vinaigre ou de l'acide formique, que vous versez dans le chauffe-eau par la conduite d'arrivée d'eau. Laisser agir l'acide, puis rincez soigneusement le chauffe-eau à l'eau claire. Pour la désinfection, nous recommandons « Certisol-Argento » ; les autres produits, en particulier ceux dégagant du chlore, sont inadaptés.

Afin d'éviter une prolifération des microorganismes, il convient de chauffer régulièrement le chauffe-eau à une température de 70°C (possible uniquement en service d'hiver).

L'eau contenue dans le réservoir n'est pas une eau potable !

Fusibles

Les fusibles se trouvent sur l'unité de commande électronique de l'appareil.

Remarque importante : Le fusible fin F1 se trouvant sur la platine de commande électronique ne doit être remplacé que par un fusible identique (4 AT à action retardée).

Attention : Le fusible F2 ne doit être remplacé que par un spécialiste.

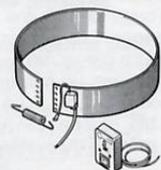
Accessoires



Téléthermomètre FFC pour la température de l'habitation, cpl. avec câble de raccordement de 3 m (n° de réf. 34200-01).



Minuterie Truma ZUC avec possibilité de réduire la température pendant la nuit cpl. avec câble de raccordement de 3 m (Art.-Nr. 34040-01).



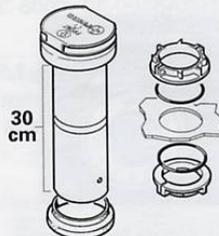
Manchon thermique électrique 230 V, 450 W pour l'eau chaude avec un câble de raccordement de 3 m (n° de réf. 34140-01).



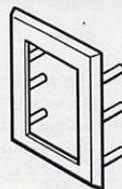
Télécommande pour soupape électrique de sûreté/de vidange avec un câble de raccordement de 3 m (n° de réf. 34170-01).

Les accessoires électriques sont dotés de fiches et peuvent être branchés indépendamment.

Des rallonges de câble pour la pièce de commande, la minuterie ZUC ainsi que la pièce de commande pour la commande à distance de la soupape de vidange sont livrables sur demande.



Rallonge de cheminée KVC pour le camping d'hiver (n° de réf. 34070-01) Traversée de toit de protection pour caravanes (n° de réf. 34080-01).



Cadre de pièce de commande BRC pour montage encastré de la pièce de commande et de la minuterie ZUC (n° de réf. 34030-01). Cadre de pièce de commande BR pour montage encastré de la pièce de commande du chauffage électrique et de la commande à distance de la soupape de vidange (n° de réf. 39981-01).

Instructions d'emploi importantes

1. Si la cheminée est située près d'une fenêtre ouvrante (resp. une lucarne), en particulier directement en-dessous, celle-ci doit rester fermée pendant le fonctionnement (voir panneau d'avertissement).

2. Contrôler régulièrement - en particulier après un long

parcours - le bon état et le bon serrage des raccordements du double tuyau de cheminée, de même que la fixation de l'appareil et de la cheminée.

3. Après une déflagration (défaut d'allumage), faire vérifier les conduits d'évacuation des gaz brûlés par un spécialiste.

4. La cheminée d'évacuation des gaz brûlés et d'aspiration de l'air de combustion doit toujours être dégagée. La nettoyer des impuretés (neige, feuilles mortes, etc.).

5. Remarque pour le camping de longue durée : Si le véhicule est utilisé au camping d'hiver, il est recommandé de doter la cheminée de toit d'une rallonge de cheminée (n° de réf. 34070-01). En circulation sur route, il faut retirer cette rallonge !

Si la caravane est équipée d'un double toit, il faut faire passer la cheminée à travers le double toit, en utilisant cette rallonge, que l'on fixera ensuite à l'aide des anneaux de serrage (n° de réf. 34080-01).

6. Le limiteur de température intégré coupe l'alimentation en gaz si l'appareil tend à devenir trop chaud. Pour cette raison, ne pas obstruer les sorties d'air chaud ni les orifices de recyclage de l'air ambiant.

7. En cas de défaut de l'électronique, nous retourner la platine dans un récipient bien capitonné. En cas de non-observation, perte de la garantie ! Comme pièce de rechange, n'utiliser que la platine d'origine.

8. En Allemagne, le § 22a du code d'immatriculation StVZO stipule que l'échangeur de chaleur d'un chauffage monté dans un véhicule à moteur doit être remplacé par le fabricant ou un atelier contractuel dix ans après la première mise en service (l'année de la première mise en service doit être poinçonnée sur la plaque de fabrication) par une pièce d'origine. L'appareil de chauffage doit alors être doté d'une plaque portant la date de vente de l'échangeur de chaleur et la mention « Pièce détachée d'origine » (Si les tuyaux d'évacuation des gaz brûlés traversent des espaces fréquentés par des personnes, ces tuyaux doivent également être remplacés par des pièces d'origine au bout de 10 ans).

L'initiative du contrôle et du remplacement incombe à l'utilisateur de l'installation.

Consignes générales de sécurité

En cas de fuite de l'installation à gaz ou en cas d'odeur de gaz :

- éteindre toutes flammes directes!
- ne pas fumer!
- éteindre les appareils!
- fermer le robinet de la bouteille!
- ouvrir portes et fenêtres!
- ne pas actionner de commutateurs électriques!
- faire vérifier toute l'installation par un spécialiste!

1. Les réparations ne doivent être effectuées que par un spécialiste.

Attention : Après un démontage du tuyau d'évacuation des gaz brûlés, il faut toujours monter un joint torique neuf.

2. Toute modification que l'on apporte à l'appareil (y inclus les tuyaux d'évacuation ainsi que la cheminée), ou l'emploi des pièces de rechange et des accessoires fonctionnels qui ne sont pas des pièces originales Truma, ainsi que l'inobservance des instructions de montage et du mode d'emploi a pour conséquence l'expiration de la garantie et l'exonération de la responsabilité. En outre, l'autorisation d'utiliser l'appareil est annulée et entraîne dans de nombreux pays l'annulation de l'autorisation pour tout le véhicule.

3. La pression de service de l'alimentation en gaz de 30 mbar (soit 28 mbar butane/ 37 mbar propane) ou 50 mbar doit correspondre à la pression de service de l'appareil (voir plaque de fabrication).

4. En RFA seulement, les installations à gaz liquéfiés doivent satisfaire à la fiche de travail G 607 pour les véhicules terrestres ou DVGW G 608 pour les engins de sports nautiques.

L'installation à gaz doit être contrôlée tous les 2 ans par un expert en matière de gaz liquéfiés (DVFG, TÜV, DE-KRA). Le contrôle doit être confirmé sur une attestation conforme aux fiches de travail DVGW G 607 ou G 608.

L'initiative du contrôle incombe au détenteur du véhicule.

5. Dans les autres pays, il faut respecter les règlements en vigueur. Pour votre sécurité, il est nécessaire que l'appareil et l'ensemble de l'installation

soient contrôlés régulièrement (au moins une fois tous les deux ans) par un spécialiste.

6. Lors d'un ravitaillement en carburant et au garage, l'appareil doit être éteint.

7. Lors de la première mise en service d'un appareil neuf venant directement de l'usine (ou après un temps de repos relativement long), on peut observer un dégagement passager d'une légère fumée ou d'une odeur particulière. Il est alors conseillé de faire marcher l'appareil à la puissance maximum et de veiller à bien aérer la pièce.

8. Un bruit de combustion inhabituel ou un décollage de la flamme sont l'indice d'un défaut du détendeur et rendent nécessaire un contrôle de ce dernier.

9. Les objets sensibles à la chaleur (par ex. bombes aérosol) ne doivent pas être stockés dans la zone d'intégration du chauffage car celle-ci peut le cas échéant être sujette à des températures élevées.

Pour les installations à gaz, on peut utiliser des détendeurs de pression de gaz avec une protection contre les surpressions, ce sont p. ex. des détendeurs avec une soupape de sécurité prescrits par la norme DIN 4811, resp. VP 306. Nous préconisons le détendeur pour véhicules DUB de Truma ou, pour les installations à deux bouteilles dans des caissons accessibles de l'extérieur seulement, le détendeur avec commutation automatique de Truma, resp. le Triomatic. Les détendeurs Truma ont été étudiés spécialement pour le rude service dans des caravanes, des bateaux et des camping-cars. Parallèlement à la soupape de sécurité contre les surpressions, ils sont dotés d'un manomètre avec lequel on peut vérifier l'étanchéité d'une installation à gaz.

Branchez toujours très soigneusement à la main les détendeurs aux bouteilles de gaz. Aux températures voisines de 0°C et en dessous, il est recommandé d'utiliser des détendeurs avec système de dégivrage (Eis-Ex). Vérifier régulièrement que les flexibles de raccordement du détenteur ne sont pas fissurés. Pour le service en hiver, n'utiliser que des flexibles spéciaux résistants au froid. Les bouteilles de gaz doivent toujours être verticales !

Caractéristiques techniques

Nature du gaz : Gaz liquéfié (Propane/butane)

Pression de service :

30 ou 50 mbar

(voir plaque de fabrication)

Capacité en eau : 12 litres

Temps de chauffage jusqu'à env. 70°C :

env. 35 min. (chauffe-eau)

env. 80 min.

(chauffage/chauffe-eau)

Pression de l'eau :

max. 2,8 bar

Puissance de chauffage nominale :

C 3402 : 2000/3400 W

C 6002 : 2000/4000/6000 W

Consommation de gaz :

C 3402 : 170 - 285 g/h

C 6002 : 170 - 490 g/h

Débit d'air :

C 3402 : max. 218m³/h

C 6002 : max. 240m³/h

Consommation de courant sous 12 V

chauffage + chauffe-eau :

C 3402 : 0,2 - 2,4 A (Ø 0,9 A)

C 6002 : 0,2 - 5,6 A (Ø 1,4 A)

Mise en température du chauffe-eau : 0,4 A

Courant de repos : 0,001 A

Consommation de courant de la soupape électrique de sûreté/de vidange sous 12 V : 0,035 A

Poids : 17,6 kg (sans eau)

Estampille de contrôle ABG :

C 3402:  S 300

C 6002:  S 301

Déclaration de conformité :

Le Trumatic C a été examiné et homologué par le DVGW et satisfait à la directive CE sur les appareils à gaz (90/396/CEE) ainsi qu'aux autres directives CE. Pour les pays de la CE, le numéro d'identification CE a été délivré :

C 3402: CE-0085AS0121

C 6002: CE-0085AS0122

Déclaration de garantie du fabricant

1. Cas de garantie

Le fabricant concède une garantie pour des carences de l'appareil imputables à des défauts du matériau ou de la fabrication. En outre, le recours légal en garantie auprès du vendeur reste valable.

Nous déclinons tout recours en garantie pour des dommages de l'appareil

- dus à l'utilisation dans les appareils de pièces autres que des pièces d'origine Truma, ou de détendeurs inappropriés,
- consécutifs à la non-observation des instructions de montage et du mode d'emploi,
- consécutifs à une utilisation

non-conforme, - consécutifs à un emballage de transport inapproprié.

2. Prestations de garantie

La garantie couvre les carences dans le sens de l'article 1, se manifestant dans les 12 mois suivant la conclusion du contrat d'achat entre le vendeur et l'utilisateur. Le fabricant procédera normalement à la remise en ordre du défaut par réparation, mais se réserve le droit de livrer un appareil de rechange au lieu de la réparation. Toute prétention portant sur des dommages indirects ou consécutifs est exclue. Les dispositions de la législation sur la responsabilité sur le produit ne sont pas mises en cause.

Les frais de mise à contribution du service après-vente usine Truma pour remédier à une carence couverte par la garantie, en particulier les frais de transport, de manutention, de main-d'oeuvre et de matériel, sont à la charge du fabricant, pour autant que le SAV intervient sur le territoire de la République Fédérale d'Allemagne. Les missions de SAV à l'étranger ne sont pas couvertes par la garantie.

Des frais supplémentaires dus à des difficultés de dépose et de repose de l'appareil (par ex. démontage et remontage de meubles ou de parties de la carrosserie) ne sont pas reconnus en tant que prestation de garantie.

3. Invocation du cas de garantie

En Allemagne, aviser systématiquement le central de SAV Truma à Putzbrunn près de Munich; à l'étranger, les partenaires de SAV respectifs (voir liste des adresses) sont à la disposition des clients. Préciser la nature de la réclamation. En outre, présenter l'attestation de garantie dûment remplie ou communiquer le numéro de série de l'appareil et la date de l'achat.

Si l'appareil doit être réexpédié à l'usine, le fabricant transférera s'il s'agit bien d'un cas de garantie. Si le dommage porte sur un corps de chauffe (échangeur de chaleur), expédier aussi le détenteur.

En cas d'expédition à l'usine, celle-ci se fera normalement comme marchandise à petite vitesse. Dans le cas de garantie, l'usine prend en charge les frais d'envoi dans les deux sens. Sinon, l'usine en avise le client et lui communique le montant du coût de la réparation qu'il devra supporter; dans ce cas, les frais d'expédition sont également à la charge du client.